

## NOUS AURONS LE PLAISIR DE RECEVOIR :

**Thomas Pasquier**, Directeur de l'IETL, Professeur à l'Université Lumière Lyon 2 – IETL/ CERCRID - UMR 5137

**Bernard Augier**, Vice-Président du Conseil de prud'hommes de Lyon

**Olivier Barraut**, Avocat, Cabinet Barthélémy avocats

**Laurence Berthier**, Conseillère à la Chambre sociale de la Cour d'appel de Lyon

**François Clerc**, Chargé des questions de discriminations à la CGT

**Stéphane Teyssier**, Avocat, Cabinet Teyssier

## LIEU ET ACCES A LA MANIFESTATION :

**Amphithéâtre Fugier**  
(Bâtiment Athéna)  
**5 Rue chevreul**  
**69007 Lyon**

T1 arrêt « Quai Claude Bernard »  
T2 arrêt « Centre Berthelot »



## ORGANISATEUR :

Institut d'Études du Travail de Lyon - CERCRID - UMR 5137

Université Lumière Lyon 2

Campus Berges du Rhône - Bâtiment Clio

4 bis rue de l'université

69365 Lyon Cedex 07

## Les séances d'actualité juridique de l'IETL Réparer le préjudice en droit social

**Amphithéâtre Fugier**  
**Mardi 14 janvier 2020**

**De 17 h 30 à 19 h 30**



La manifestation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (article 85 du décret n°91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du Conseil national des barreaux n° 2011- 004 du 25 novembre 2011.

Inscription en ligne <https://ietl.univ-lyon2.fr> [rubrique Actualités]

Une attestation au titre de la formation continue des avocats vous sera fournie sur place.



**INSTITUT  
D'ÉTUDES DU  
TRAVAIL DE LYON**



## EDITO

L'Institut d'Études du Travail de Lyon et le CERCRIID vous invitent à participer à un cycle de Conférences-Débats, les « Séminaires d'actualité juridique de l'IETL », à destination à la fois des futur.es professionnel.les étudiant.es et des professionnel.les du droit – avocat.es, magistrat.es, services juridiques d'entreprise, DIRECCTE, INTEFP.

Ces séminaires ont pour ambition de permettre, à partir d'une présentation synthétique et précise du droit positif relatif à une question d'actualité, d'engager, grâce à la réunion d'un ensemble d'expert.es, une discussion riche et constructive pour les participant.es à la manifestation.

Cette séance sera consacrée à la question de la *réparation du préjudice en droit social*. On se souvient en effet que barèmes d'indemnisation du licenciement sans cause réelle et sérieuse, tels qu'ils ressortent de l'article L. 1235-3 du code du travail, ont remis sur le métier la question des conditions et des contraintes qui s'imposent aussi bien dans la détermination que dans l'évaluation du préjudice, en l'occurrence celui né du licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Cette séance se tiendra le **mardi 14 janvier 2020**, de **17h30 à 19h30**, dans **l'amphithéâtre Fugier de l'Université de Lyon 2**.

La séance se déroulera, après un exposé rapide de l'état du droit positif, sous forme de table ronde autour de quelques questions. 1. Définir le préjudice réparable : Comment identifier le préjudice ? Comment distingue-t-on en cas de pluralité de préjudice ? Faut-il aller vers la multiplication ou l'unité des préjudices ? 2. Établir le préjudice : Quelles sont les éléments, notamment probatoires, qui participent de l'établissement du préjudice ? Comment démontre-t-on la réalité d'un préjudice ? Arrive-t-il de se référer à des éléments statistiques, des nomenclatures, pour justifier le préjudice ? 3. Évaluer le préjudice : Comment chiffre-t-on un préjudice ? Comment justifie-t-on du chiffre ? Comment apprécie-t-on le montant du préjudice ? Arrive-t-il de se référer à des éléments statistiques, des nomenclatures, pour évaluer le préjudice ?



### PROGRAMME DE LA MANIFESTATION:

**17h00 ♦ Accueil des participant.es**

**17h30 – 19h30 ♦ Réparer le préjudice en droit social**

*Ouverture du séminaire*

**Thomas Pasquier**, Directeur de l'IETL, Professeur à l'Université Lumière Lyon 2 – IETL/CERCRIID - UMR 5137

*Table ronde*

**Bernard Augier**, Vice-Président du Conseil de prud'hommes de Lyon

**Olivier Barraut**, Avocat, Cabinet Barthélémy avocats

**Laurence Berthier**, Conseillère à la Chambre sociale de la Cour d'appel de Lyon

**François Clerc**, Chargé des questions de discriminations à la CGT

**Stéphane Teyssier**, Avocat, Cabinet Teyssier

Discussion avec la salle